Deux fils (Luc 15, 11-32)

G. André

[Feuille aux jeunes n° 214]

« Un homme avait deux fils » — foyer uni, où l'enfance et la jeunesse s'étaient sans doute écoulées aisées et faciles, au sein d'un large train de campagne, où les serviteurs avaient du pain en abondance et des amis nombreux entouraient la famille.

Les années ont passé et, au cours du récit, le père est, un jour, seul au logis.

L'aîné est « aux champs » ; il travaille, il consacre tous ses efforts à sa tâche ; sa vie est rangée et correcte ; quand il se retrouve à la maison, son père partage avec lui tout ce qu'il a (v. 31).

Le cadet, depuis longtemps, s'en est allé dans un « pays éloigné ». Bien muni à son départ de la maison paternelle, il a dilapidé rapidement tout son argent. Quelques échos de sa vie dissipée sont parvenus aux oreilles des siens (v. 30).

La famille sera-t-elle jamais réunie de nouveau ? Même si le cadet venait à se repentir, quelle discipline sévère l'attendrait sans doute, avant qu'il puisse, après des mois ou des années, reprendre sa place à la table paternelle (v. 19) ! Pour l'aîné la porte est ouverte, mais voudrait-il s'asseoir aux côtés de son jeune frère qui s'est si mal conduit ?

À la fin du récit, dans la joie d'un festin qui ne se terminera pas, le prodigue a repris place à la table du père ; avec les siens, ils font bonne chère et mangent le « veau gras » tué pour l'occasion. Mais l'aîné reste à l'écart, au lieu de partager, avec un frère revenu de si loin, cette joie d'une famille restaurée.

Pourquoi l'un est-il dedans et l'autre dehors ?

L'aîné déclare : « Jamais je n'ai transgressé ton commandement ». Il s'est efforcé d'obéir à son père en toute chose ; il a rempli consciencieusement ses devoirs ; mais s'asseoir aux côtés de son indigne cadet, ah ! cela, non, jamais !

Le plus jeune avait dit à son retour : « Père, j'ai péché… je ne suis plus digne… ». Et le père, qui avait couru à sa rencontre et l'avait couvert de baisers, fait tout le nécessaire pour qu'il soit revêtu, chaussé et rendu digne de rentrer dans la maison paternelle et de prendre place à la table de famille.

*

* *

Nous aimons à chanter :

> Ô Jésus ! ton amour et ta grâce ineffables,
> Qui les exaltera, si ce n'est ces coupables
> Que toi-même as faits rois et sacrificateurs,
> Et pour qui tu goûtas la mort et ses terreurs ?

N'oublions-nous pas parfois que ce sont justement les coupables, ceux qui le savent et l'ont reconnu, des coupables pardonnés, qui seuls peuvent prendre place à la table du Seigneur et annoncer Sa mort ? La

question n'est pas : « Suis-je digne d'avoir part à la cène ? », mais bien plutôt : « Le Seigneur est-Il digne que je réponde à Son désir en me souvenant de Lui ? ».

Une telle grâce n'exclut ni la confession de nos fautes, ni le jugement de nous-mêmes, clairement requis par la Parole. « Que chacun s'éprouve soi-même » [1 Cor. 11, 28], non pas pour voir *s'il* ose participer à la cène du Seigneur, mais : « *et* qu'*ainsi*, il mange du pain et boive de la coupe ». « Ainsi » — c'est-à-dire ayant reconnu ses manquements et son indignité, ayant jugé les racines du mal qui a produit ses fruits dans la course chrétienne, le croyant est alors pleinement conscient de toute la grâce de Dieu qui pardonne et purifie, et

> Nous donne avec justice
> Accès au très saint lieu.

Avec justice — non envers nous, mais envers Christ qui s'est livré pour expier nos fautes, ayant été Lui-même « consommé par des souffrances » [Héb. 2, 10].

La cène du Seigneur n'est pas destinée à ceux qui « ont toujours bien marché ». Elle est pour chacun d'entre nous qui, s'étant reconnu coupable, vient y rappeler l'amour de Christ qui, par le don de Son corps et l'effusion de Son sang, l'a racheté pour l'éternité.

« Nous avons le droit de nous oublier nous-mêmes ; nous avons le droit d'oublier nos péchés ; nous avons le droit de tout oublier — sauf Jésus » (J.N. Darby).